

## **Conseil Municipal du 26 juillet 2018**

Le **vingt-six juillet** deux mil dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **dix-neuf juillet 2018**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

**Etaient présents** : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Yves LETERME, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Mickaël LOINARD, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

**Absent(s) excusé(s)** : Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS.

**Pouvoir(s)** : -

**Secrétaire de séance** : Chantal RAGOT.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 28 juin 2018.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 12- Convention de mise à disposition d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail
- 13- Changement de la voiture du service technique
- 14- Vente de matériaux issus de la démolition d'immeubles communaux
- 15- Travaux dans sanitaires de l'école maternelle

\*\*\*\*\*

## **ICPE -Installations classées pour la Protection de l'Environnement**

### **1) Avis du Conseil Municipal sur la demande de la SARL CENTRALE BIOGAZ DES COEVRONS en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Ste Suzanne-Chammes**

DCM 2018-07-26-01

En application de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, la Commune de Vaiges, en tant que commune limitrophe de l'installation et concernée par l'épandage envisagé pour partie sur le territoire communal, est informée de la demande du SARL CENTRALE BIOGAZ DES COEVRONS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, une unité de méthanisation, au lieu-dit « La Prise du Haut » la Commune de Ste Suzanne-et-Chammes, afin de valoriser:

- des déchets et co-produits organiques d'entreprises agro-alimentaires,
- des effluents d'élevages et des co-produits agricoles,
- des biodéchets d'établissements collectifs,
- des déchets verts du secteur géographique proche.

L'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter est ouverte du 10 juillet 2018 au 10 août 2018.

Conformément à l'article R 512-20 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est consulté pour avis sur ce projet. Cet avis doit être formulé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

En application de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse sur ce projet d'installation, a été transmise aux conseillers municipaux en annexe de la convocation à la présente séance de conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait un résumé sur cette demande d'exploitation, et précise notamment que le projet de plan d'épandage concerne pour partie la Commune de Vaiges pour une superficie de 33 ha.

Décision

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce dossier.*

Enregistrée en Préf le 21/08/2018

publiée le 30/08/2018

## Intercommunalité

### 2) Approbation du rapport de la CLECT du 26 avril 2018 et Modification des attributions de compensation provisionnelles 2018

DCM 2018-07-26-02

Monsieur le Maire :

- rappelle la délibération n° 2016-02-25-05, dernière délibération prise présentant les éléments déterminant le montant de l'attribution de compensation versée à la Commune de Vaiges (montant inchangé depuis cette délibération),
- donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de la Cté des Cnes des Coëvrans approuvant la modification des attributions de compensation prévisionnelles 2018 suite au rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) du 26 avril 2018. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur :
- le rapport de la CLECT,
- les modifications des attributions de compensation prévisionnelles 2018.

L'attribution de compensation de la Commune de Vaiges est modifiée comme suit :

- Montant de l'AC au 31/12/2017 =	166 515 €
- modifications 2018 :	
-> « ponction sur AC » pour compétence GEMAPI =	- 19 668 €
-> « retour sur AC » lié à retour à la Commune d'équipement transféré :	
- salle des sports à compter du 01/06/2018 =	+ 23 497 € (+ 16 783 € en 2019)
-> « ponction » pour provision travaux Médiathèque =	- 12 294 €
- Montant de l'AC prévisionnelle 2018 =	158 050 €

Décision :

*Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- donne son approbation au rapport de la CLECT du 26 avril 2018 ;
- accepte les modifications de l'attribution de compensation 2018 arrêté à 158 050 €.

Enregistrée en Préf le 21/08/2018

publiée le 30/08/2018

### 3) Approbation du rapport de la CLECT du 26 avril 2018

DCM 2018-07-26-03

Question traitée dans la question 2.

### 4) Approbation du projet de périmètre du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS)

DCM 2018-07-26-04

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 11 juillet 2018 reçu de Monsieur le Préfet de La Mayenne présentant :

- L'arrêté inter-préfectoral (La Mayenne et La Sarthe) arrêtant le périmètre du nouveau Syndicat mixte de Bassin entre Mayenne et Sarthe, résultant du regroupement de divers Syndicats de Bassin, dont le Syndicat de Bassin de l'Erve et le Syndicat de Bassin de La Vaiges (auxquels adhère la Commune de Vaiges),
- Les statuts de ce nouveau syndicat mixte SBEMS.

#### Décision

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet de périmètre du SBEMS, tel que présenté en annexe de l'arrêté inter-préfectoral (Mayenne et Sarthe) en date du 10 juillet 2018,
- **APPROUVE** les statuts du SBEMS, annexés à l'arrêté inter-préfectoral (Mayenne et Sarthe) en date du 10 juillet 2018 ;
- **approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Coëvrons au SBEMS.**

Enregistrée en Préf le 21/08/2018

publiée le 30/08/2018

### 5) Création de deux syndicats mixtes « fermés » pour l'exercice de la compétence GEMA-PI

DCM 2018-07-26-05

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations suivantes prises par la Communauté de Communes des Coëvrons :

- Délibération n° 2018 075 relative à la création du Syndicat « mixte » « fermé » pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des bassins versants de l'Erve, de La Vaige, de La Taude, de La Voutonne, de La Bouchardière, du Rau de Parcé et des affluents directs de La Sarthe sur le périmètre de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe ;
- Délibération n° 2018 074 relative à la création du Syndicat « mixte » « fermé » pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des bassins versants de La Jouanne, du Vicoin, de L'Ouette et des affluents de La Mayenne dans l'emprise territoriale de la Communauté d'Agglomération de Laval ;

#### Décision

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les créations de ces 2 syndicats mixtes fermés présentés ci-dessus ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Coëvrons à ces 2 syndicats mixtes fermés ;
- **APPROUVE** les transferts de la compétence GEMAPI à ces 2 syndicats mixtes fermés.

Enregistrée en Préf le 21/08/2018

publiée le 30/08/2018

## Opération 176 -Tribunes Vestiaires

### 6) Remplacement des luminaires du Club House : Proposition de ELEC EAU

DCM 2018-07-26-06

Monsieur le Maire présente la proposition de modification de la commande pour remplacement des luminaires extérieurs du bâtiment des tribunes-vestiaires du terrain des sports.

#### Décision

**Le Conseil Municipal, après examen de ce dossier :**

- **accepte la proposition de ELEC EAU et le devis s'y rapportant s'élevant à 492,72 € TTC ;**
- **autorise le Maire à signer ce devis et à passer commande,**
- **dit que cette dépense sera réalisée sur les crédits de l'opération n° 176.**

Enregistrée en Préf le 21/08/2018

publiée le 30/08/2018

## Opération 172 - Restructuration urbaine

### 7) situation du projet de restructuration de la Rue du Fief aux Moines

DCM 2018-07-26-07

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion n° 3 de la maîtrise d'œuvre TECAM.

#### Décision

*Le Conseil Municipal prend acte de ce compte-rendu, et notamment :*

- *des modifications à intervenir sur le projet de plan d'aménagement,*
- *de la nécessité de réaliser un relevé topographique complémentaire,*
- *de la nécessité de réaliser un curage du réseau EAUX PLUVIALES sur cette rue,*
- *dit que Monsieur le Maire est autorisé à passer commande des prestations mentionnées aux 2 alinéas précédents,*
- *du planning prévisionnel de réalisation de cette opération, arrêté comme suit :*
  - > *août - septembre 2018 : inspection réseaux*
  - > *octobre 2018 : AVANT PROJET*
  - > *décembre 2018 : Dossier PROJET et demandes de subventions*
  - > *Printemps 2019 : Consultation des entreprises*
  - > *septembre 2019 : démarrage des travaux.*

Enregistrée en Préf le 21/08/2018

publiée le 30/08/2018

## Opération 172 - Réfection de trottoirs /Programme 2018

### 8) Complément de travaux sur le programme 2018 et projet 2019

DCM 2018-07-26-08

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-05-31-01 décidant le lancement d'une consultation complémentaires pour travaux complémentaires sur le programme 2018 « Réfection de trottoirs ».

La Commission s'est réunie pour l'analyse des offres reçues, et propose de retenir l'offre suivante (moins disant) :

#### Proposition d'attribution

Corps d'état	Attributaire	Montant du marché	
		HT	TTC
VRD	Entreprise CHAPRON	41 761,20 €	50 113,44 €

#### Décision :

*Considérant les crédits inscrits au Budget 2018 pour la réalisation de ces travaux,*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :*

- *valide l'attribution de marché comme exposée ci-dessus ;*
- *décide le phasage des travaux comme suit :*
  - *automne 2018 : travaux Rue du Canal pour un montant de 19 947,54 € TTC ;*
  - *printemps 2019 : travaux Rue ancienne gare pour un montant de 30 165,90 € TTC ;*
- *dit que conformément aux règles de la commande publique, les entreprises non retenues seront informées des résultats de cette consultation.*

Enregistrée en Préf le 24/08/2018

publiée le 30/08/2018

## Opération 172 - Restructuration urbaine

### 9) Projet acquisition foncière

DCM 2018-07-26-09

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente de l'immeuble situé au 2 Route du Mans à Vaiges.

#### Décision

*Considérant la situation au centre bourg et l'état de cet immeuble, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entreprendre les négociations avec le propriétaire, en vue de l'acquisition de cet immeuble, dans le cadre des opérations foncières pour la restructuration urbaine.*

Enregistrée en Préf le

*non soumis à transmission en Préf.*

publiée le 30/08/2018

## Opération 173 - Aménagement d'un giratoire franchissable

### 10) Porté à connaissance /notification de subvention « Amende de police » pour l'aménagement d'un giratoire franchissable

#### Franchissable

DCM 2018-07-26-10

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse donnée, par le Conseil Départemental, à la demande d'aide financière pour l'aménagement d'un giratoire franchissable au carrefour de la rue de l'ancienne gare, de la Rue de La Roselière, du CR de Courtré et de la Rue des Magnolias : subvention accordée = 7 322,25 € (représentant 30 % de la dépense HT estimée à 24 407,50 €).

#### Décision

*Le Conseil Municipal prend acte de cette aide financière allouée dans la cadre de la programmation 2018 de la répartition des amendes de police.*

Enregistrée en Préf le

*non soumis à transmission en Préf.*

publiée le 30/08/2018

## Sécurité publique

### 11) Désignation de Référents sécurité dans le cadre de l'action « Participation citoyenne » : Compte rendu de la réunion du 3 juillet

DCM 2018-07-26-11

A l'issue de la réunion publique organisée le 03 juillet dernier à Vaiges, ont accepté d'être « Référents Sécurité Habitant » :

- M. Raymond BARBIER,
- M. Jean-Marie BRECHAUD,
- M. Michel DURAND,
- Mme Virginie LEPAGE,
- M. Yannick LOYANT.

Préalablement à leur prise de fonction, ces personnes suivront une formation d'une demi-journée en septembre.

## Personnel communal

### 12) Convention de mise à disposition d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail

DCM 2018-07-26-12

Monsieur le Maire donne lecture de la convention, à passer entre la Commune de Vaiges et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Mayenne (SDIS 53), et relative à la disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail sur la Commune de Vaiges.

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- fixe à 20 heures par mois le nombre d'heures d'absences autorisées sur le temps de travail ;
- ne demande pas la subrogation sur la rémunération des heures d'absences du fait des missions opérationnelles de secours (un relevé d'heures sera toutefois transmis annuellement,

*par le SDIS à la Mairie, afin de mesurer l'activité opérationnelle réalisée sur le temps de travail ;*

*- autorise le Maire à signer ladite convention avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.*

Enregistrée en Préf le 24/08/2018

publiée le 30/08/2018

## Matériel communal

### 13) Changement de la voiture du service technique

DCM 2018-07-26-13

Monsieur Yves LETERME rend compte des besoins de changement de la voiture du service technique (vétusté et mauvais état), et présente les différentes propositions pour l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire.

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*- décide de retenir l'offre de la Sté Garage des Forges, s'élevant à 8 250 € HT, pour un véhicule de type Partner, immatriculé en 2012 et comptant 92 000 kilomètres au compteur.*

Enregistrée en Préf le 24/08/2018

publiée le 30/08/2018

## Divers

### 14) Cession de matériaux issus de la démolition d'immeubles communaux

DCM 2018-07-26-14

Monsieur Yves LETERME informe le Conseil Municipal des offres d'achat de matériaux issus des travaux de démolition pour la rénovation des remises situées en bas du Parc des Rochettes.

#### Décision

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les offres suivantes :*

*- offre présentée par M. Christophe AUFFRAY, 15 Rue du Rocher -72610 BETHON- pour l'achat de pavés de terre cuite et d'une auge en granit, pour un montant total de 250 € ;*  
*- offre présentée par M. Germain MENARD, Le Grand Deffay -53270 ST PIERRE SUR ERVE, pour l'achat de 3 IPN, pour un montant total de 150 €.*

Enregistrée en Préf le 24/08/2018

publiée le 30/08/2018

### 15) Travaux dans sanitaires de l'école maternelle

DCM 2018-07-26-15

Devis accepté pour remise en état du sol et des murs + plomberie + étanchéité pour un montant de 3 181,50 € TTC /entreprise LEVEILLE.

\*\*\*\*\*

#### Réunions de Commissions

- 28 août : PATRIMOINE /Journées Patrimoine
- ..à fixer : VOIRIE /Point à temps sur chaussées

#### Conseil Municipal

Jeudi 30 août

Jeudi 27 septembre

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00 .

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire de séance,**

Chantal RAGOT



**Le Maire,**

Régis LEEUWEN

